



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Syndicat intercommunal des Eaux de Froidefontaine

Commune de Belvoir

AVIS D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

**Protection de la source de la Combe
Délimitation des périmètres de protection
Dérivation des eaux en vue de la consommation humaine**

Une enquête d'utilité publique portant sur la délimitation des périmètres de protection autour de la source de la Combe à Belvoir, exploitée par le Syndicat intercommunal des Eaux de Froidefontaine, et sur la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine est ouverte **sur le territoire de la commune de Belvoir**.

M. Louis PAGNIER, lieutenant colonel en retraite, a été désigné par décision de la présidente du tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Cette enquête se déroulera **du 7 novembre 2023 à partir de 9h00 au 21 novembre 2023 jusqu'à 18h30**.

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie de Belvoir, aux jours et heures habituels d'ouverture, sous réserve de dispositions particulières : **le mardi de 16h00 à 18h30**.

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations éventuelles du public pourront être formulées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Belvoir, ou adressées directement par écrit en cette mairie (Les Halles – 25430 Belvoir) à l'attention de M. Louis PAGNIER, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 7 novembre 2023 à partir de 9h00 au 21 novembre 2023 jusqu'à 18h30** à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Captage de Belvoir) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Belvoir :

- **le mercredi 8 novembre 2023 de 14h00 à 17h00,**
- **le samedi 18 novembre 2023 de 8h30 à 11h30,**
- **le mardi 21 novembre 2023 de 16h00 à 18h30.**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public à la mairie de Belvoir et au Syndicat intercommunal des Eaux de Froidefontaine ainsi qu'à la Préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur www.doubs.gouv.fr (rubrique précitée).

Pour le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur

Cyril THEILLET